**Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

**Université Mohammed Lamine Debaghine Sétif 2**

**Faculté des Langues et des Lettres.**

 **Département de français.**

**Cours en module de Typologie des genres. /Niveau : Master 2/ 4ème semestre.**

**Enseignante chargée du module : Dr. Nassima Abadlia. MCA.**

**Cours n° 2 :**

**Plan du cours :**

[**Rappel historique des classifications de genre**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl020000)

1. [**La classification platonicienne**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl021000)
	1. [***Diégèsis* et *mimèsis* selon Platon**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl021100)
	2. [**Esquisse d'une classification énonciative des genres**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl021200)
	3. [**Remarque sur la classification platonicienne**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl021300)
2. [**La classification aristotélicienne des arts**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl022000)
	1. [**Le statut de la *mimèsis* chez Aristote**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl022100)
	2. [**Grille des genres chez Aristote**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl022200)
		1. [**Les moyens de la représentation**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl022210)
		2. [**Les objets de la représentation**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl022220)
		3. [**Les modes de la représentation**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl022230)
	3. [**Conclusion sur Aristote**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl022300)
3. [**Triades des genres**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl023000)
	1. [**Le système de Batteux**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl023100)
	2. [**La triade romantique**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl023200)
	3. [**La *doxa* contemporaine**](https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/genres/glintegr.html#gl023300)

Au fil des siècles, depuis Platon, on a vu se succéder des systèmes de classification des genres.

Tantôt la classification met l'accent sur un caractère prescriptif ou normatif (elle définit des normes, énonce des préférences en caractérisant des genres comme supérieurs à d'autres et elle permet au destinataire de former des jugements de valeur sur des œuvres réalisées). C'est le cas de la classification platonicienne ou aristotélicienne.

Tantôt la classification a un caractère plus descriptif, elle considère les genres comme un système de possibilités, et comme un jeu d'oppositions entre des traits de structure. C'est le cas des classifications modernes comme celle de Käte Hamburger dans sa Logique des genres littéraires ou de Gérard Genette dans son Introduction à l'architexte.

II.1. La classification platonicienne

**II.1.1. Diégèsis et mimèsis selon Platon**

Au livre III de La République (vers 380-370 av. J.-C.), Platon justifie par la bouche de Socrate les raisons de chasser les poètes de la Cité, en se fondant sur des considérations de divers types.

Les unes portent sur le contenu des œuvres. Les poètes sont souvent coupables de représenter les défauts des dieux (par exemple leur rire) et ceux des héros (par exemple leurs plaintes). Il leur arrive aussi de donner le mauvais exemple en représentant la vertu malheureuse et le vice triomphant.

Mais d'autres considérations portent sur la forme d'énonciation (lexis) des différents genres. Tout poème (il faut comprendre poème au sens très large qu'on donnerait aujourd'hui à œuvre) est une narration (diégèsis) qui porte sur des événements présents, passés ou à venir.

Or, tantôt il y a narration simple (haplè diégésis), c'est-à-dire que tout est raconté, non seulement les événements mais aussi les paroles des personnages, qui sont soit résumées, soit rapportées au style indirect. Ainsi, c'est le cas au début de L'Iliade où Homère nous raconte que Chrysès supplie Agamemnon de lui rendre sa fille sans citer ses paroles au style direct. Socrate approuve cette attitude énonciative car elle ne comporte aucune tromperie: c'est le poète qui parle lui-même, sans essayer de nous détourner l'esprit dans une autre direction, pour nous faire croire que celui qui parle soit quelqu'un d'autre que lui-même (393a).

Mais Homère ne s'en est pas tenu à cette attitude. Dans ce qui suit, [Homère] parle comme s'il était lui-même Chrysès, en essayant le plus possible de nous faire croire que ce n'est pas Homère qui parle, mais le prêtre , c'est-à-dire un vieillard. Et de fait c'est ainsi qu'il a composé presque tout le reste de la narration concernant les événements d'Ilion, et ceux d'Ithaque et de toute l'Odyssée (393b).

Dans ce cas là, il y a véritablement imitation (mimèsis), car le poète rend sa façon de dire la plus ressemblante possible à celle de chaque personnage. Il imite leur style de parole et donc nous trompe. Or dans la République idéale imaginée par Platon, on ne saurait être à la fois soi et un autre. Et, de plus, il y a un véritable risque moral à imiter: ainsi un homme de bien pourrait être amené à imiter une femme qui injurie les dieux, ou d'autres hommes méchants et lâches. Or, dit Socrate, les imitations, si on les accomplit continûment dès sa jeunesse, se transforment en façons d'être et en une seconde nature, à la fois dans le corps, dans les intonations de la voix, et dans la disposition d'esprit (395d). Il y a donc un risque de devenir soi-même lâche, méchant ou inférieur à sa condition.

**II.1.2. Esquisse d'une classification énonciative des genres**

Indépendamment de l'argument moral développé par Socrate, qui va lui servir à valoriser certains types de textes et à en dénigrer d'autres, ce qui nous intéresse du point de vue d'une histoire des genres, c'est que Socrate esquisse ainsi une classification.

En effet, il envisage trois formes d'énonciation différentes dans les poèmes.Tantôt, le poète s'en tient à la narration simple (haplè diégèsis), il raconte tout, y compris les paroles. C'est ce qui se passe dans les dithyrambes.

Tantôt le poète mélange la narration (diégèsis) et l'imitation de paroles (mimèsis) comme dans L'Iliade ou L'Odyssée. C'est le mode mixte, qui fait alterner récit et dialogue. Ce genre, concède Socrate, plaît au plus grand nombre, mais il est moralement nuisible pour les raisons qu'on vient de voir.

Tantôt enfin, le poète s'en tient purement à l'imitation de paroles (mimèsis). C'est ce qui se passe au théâtre, dans la tragédie et la comédie, où n'entrent aucun récit mais seulement du dialogue.

**II.1.3. Remarque sur la classification platonicienne**

Ce qu'il faut remarquer, c'est que Platon donne ici une définition très étroite de la mimèsis, puisque pour lui, il n'y a pas imitation dans le récit, tant qu'on ne fait pas parler un personnage au style direct. Contrairement à ce qu'on a souvent considéré par la suite, la description ou le récit d'une suite d'actions ne relèvent pas pour lui de la mimèsis.

**II.2. La classification aristotélicienne des arts**

A partir de ce principe général, Aristote va définir une grille des genres beaucoup plus complexe que chez Platon parce qu'elle classe les genres selon les moyens de la représentation, selon les objets de la représentation et selon les modes de la représentation (47a). Sans entrer dans tous les détails de ce système des genres, j'en donnerai un aperçu.

II.2.1. Le statut de la mimèsis chez Aristote

Dans sa Poétique, Aristote adopte une définition de la mimèsis beaucoup plus englobante. Non seulement, il y inclut les différents genres littéraires, quels que soient leurs modes énonciatifs (épopée, tragédie ou dithyrambe), mais aussi la musique, la chorégraphie et la peinture.

La mimèsis n'est plus comme chez Platon la caractéristique énonciative d'un genre particulier (par excellence le théâtre, et de façon mêlée l'épopée). Elle devient chez Aristote le principe général des arts. Tous les arts imitent ou représentent selon la traduction de Dupont-Roc et Lallot, mais ils ne représentent pas seulement des paroles, ils peuvent aussi représenter des objets (dans le cas de la peinture), des émotions et des caractères (dans le cas de la musique et de la danse), voire des actions – ou plutôt des personnages parlant et agissant (dans le cas de l'épopée ou de la tragédie).

**II.2.2. Grille des genres chez Aristote**

A partir de ce principe général, Aristote va définir une grille des genres beaucoup plus complexe que chez Platon parce qu'elle classe les genres selon les moyens de la représentation, selon les objets de la représentation et selon les modes de la représentation (47a). Sans entrer dans tous les détails de ce système des genres, j'en donnerai un aperçu.

II.2.2.1. Les moyens de la représentation

On a vu que selon les différents arts, les moyens différaient: couleur et dessin pour la peinture, rythme et mélodie pour la musique, rythme et mouvement pour la danse.

En ce qui concerne l'art d'écrire, la réflexion sur les moyens va amener Aristote à définir le champ de la poésie (au sens large d'art littéraire).

Effectivement, pour Aristote, l'utilisation du langage versifié, du mètre, est l'un des critères définitionnels de l'art littéraire. C'est qu' à son époque, tous les genres littéraires sont versifiés, qu'il s'agisse de l'épopée ou du drame. (On remarquera qu'Aristote ne dit rien de la poésie lyrique qui est oubliée dans son système).

Cependant, à lui tout seul, le mètre ne suffit pas à faire la poésie au sens large car il existe des textes didactiques, à caractère plutôt scientifique dirions-nous aujourd'hui, comme ceux écrits par Empédocle, qui sont composés en vers. Cela ne suffit pas à faire d'eux des poèmes. Ces textes n'imitent rien.

Pour qu'il y ait poésie, il faut qu'il y ait la conjonction d'un moyen (le mètre) et d'une activité mimétique.

Dans son ouvrage Fiction et diction (1991), Gérard Genette s'est inspiré de ce double critère pour définir la littérature: un critère formel (qui n'est plus nécessairement le vers pour la littérature moderne mais plus généralement le style, ou la diction) et un critère représentatif (la fiction).

**II.2.2.2. Les objets de la représentation**

Ici Aristote introduit un critère thématique [48a1] – qui est aussi social et moral. Tantôt la représentation représente des hommes nobles et tantôt des hommes bas. C'est sur cette différence même que repose la distinction de la tragédie et de la comédie: l'une veut représenter des personnages pires, l'autre des personnages meilleurs que les hommes actuels. [48a16] De même, on rangera la parodie dans la représentation des personnages pires que nous.

Aristote envisage bien le cas où la représentation représente des êtres semblables à nous, ni pires, ni meilleurs, mais il n'en trouve d'exemple que dans la peinture. C'est significatif du fait qu'à son époque, il n'existe pas de genre réaliste. Mais sa classification laisse cette possibilité ouverte pour l'avenir.

**II.2.2.3. Les modes de la représentation**

Ici nous retrouvons la classification platonicienne modifiée par le principe mimétique et simplifiée. Aristote distingue dans l'art littéraire une représentation où l'auteur imite en restant lui-même, c'est-à-dire en racontant (comme au début de l'Iliade ) et une représentation où l'auteur imite en se faisant semblable à autrui (c'est-à-dire en faisant parler des personnages au style direct) comme dans la tragédie et la comédie.

**II.2.3. Conclusion sur Aristote**

Il faut remarquer pour finir que le but d'Aristote était moins de constituer une grille des genres que de définir la valeur de la tragédie comme mode supérieur de représentation, à l'aide d'un certain nombres de distinctions qui finissent par impliquer un système.

Mais dans les faits, toutes les grilles des genres à venir prendront position vis-à-vis du principe mimétique (comme étant général ou particulier à un genre) et reprendront un ou plusieurs des critères classificatoires qu'Aristote met en place: moyens, objets ou modes.

**II.3. Triades des genres**

Lorsqu'on reconsidère les classifications génériques antiques, on ne peut manquer d'être frappé par l'absence de toute catégorie reconnaissant l'existence du champ de la poésie lyrique. Ce n'est pas dire que la poésie lyrique n'existe pas dans l'antiquité. Mais elle n'entre pas dans l'opposition duelle que propose Platon entre narration (diégésis) et imitation (mimésis), ne relevant ni de l'une – elle ne raconte pas –, ni de l'autre – elle n'est pas représentative. Elle se trouve pour la même raison exclue du système aristotélicien qui ne traite que d'arts imitatifs.

Il faudra attendre le XVIIIe siècle pour voir s'installer une triade des genres qui aura un grand succès à l'âge romantique: celle des genres épique, dramatique et lyrique.

Comme le fait remarquer Genette (Introduction à l'architexte, 33), il n'y a que deux manières de faire entrer le lyrique dans le système des genres anciens. Ou bien en rattachant la poésie lyrique au principe général de l'imitation, ou bien en posant qu'un art littéraire non représentatif est digne de figurer dans le système des genres littéraires. Historiquement, ces deux solutions ont été successivement adoptées.

**II.3.1. Le système de Batteux**

Dans son ouvrage, Les Beaux-Arts réduits à un même principe (1746), l'abbé Batteux va se montrer plus aristotélicien qu'Aristote. Non seulement il maintient le principe imitatif, comme principe général de l'art littéraire, mais il l'étend à la poésie lyrique.

La question est évidemment de savoir ce que la poésie lyrique imite puisqu'il ne peut s'agir d'actions, ni même de paroles fictives comme celles des personnages du drame.

La réponse de Batteux est que le poète lyrique imite des sentiments: Les autres espèces de poésie ont pour objet principal les actions; la poésie lyrique est toute consacrée aux sentiments; c'est sa matière, son objet essentiel. (cité par Genette, Introduction à l'architexte, 37).

Si effectivement, Corneille peut imiter les sentiments du Cid dans ses fameuses Stances, est-ce qu'un poète ne pourrait pas faire de même en s'exprimant à la première personne? La réflexion de Batteux pose de multiples problèmes concernant le statut du sujet lyrique, problèmes que je reprendrai dans le cours sur L'énonciation lyrique.

Pour le moment, je me contenterai de remarquer qu'à partir de Batteux la poésie lyrique, en opposition à l'épopée et au drame, va prendre la place du dithyrambe chez Platon (mais il faut se souvenir que c'était chez lui un genre défini par son mode narratif, celui de l'haplè diégésis, de la narration simple). Batteux définit plutôt la poésie lyrique par son objet (les sentiments).

**II.3.2. La triade romantique**

Le romantisme allemand, pour sa part, va durablement installer la triade lyrique-épique-dramatique en la dégageant du principe imitatif.

Il se produit un autre changement important. Comme le fait remarquer Antoine Compagnon (La Notion de genre, septième leçon, p.1), le système classique des genres faisait des modes de l'énonciation des archétypes génériques et des universaux poétiques. Il se situait hors de l'histoire, dans une typologie abstraite et essentialiste. Avec le romantisme, on passe à des conceptions évolutionnistes et historiques des genres.

Il y aura de nombreuses variantes de la triade chez les romantiques allemands, notamment chez les frères Schlegel, mais elles posent toutes le genre dramatique comme la synthèse des deux autres, selon un schéma historique dialectique.

Ainsi selon Schelling (Philosophie de l'art, 1802-1805) l'art commence par la subjectivité lyrique, puis s'élève à l'objectivité épique et atteint enfin à la synthèse dramatique, interpénétration de la subjectivité et de l'objectivité. De même Hugo, dans la Préface de Cromwell (1827) envisage une vaste histoire anthropologico-poétique. Le lyrisme est l'expression des temps primitifs, où l'homme s'éveille dans un monde qui vient de naître. L'épique est l'expression des temps antiques où tout s'arrête et se fixe. Et le drame est le propre des temps modernes marqués par le christianisme et la déchirure entre l'âme et le corps.

On remarquera que la triade romantique des genres est à la fois modale (elle implique des formes énonciatives) et thématique (elle distingue des contenus).

**II.3.3. La doxa contemporaine**

Il est intéressant de constater que cette triade nous est plus ou moins parvenue sous une forme réaménagée. Effectivement, sans que cela repose sur une théorisation quelconque, ni sur une valorisation d'un genre par rapport à un autre, nous avons tendance à opposer empiriquement trois macro-genres: roman, poésie et théâtre.

Le roman, pour nous, a pris la place de l'épopée. Il conserve d'elle l'alternance entre narration (diégésis) et dialogue (mimèsis).

Nous comprenons la poésie au sens de la poésie lyrique (excluant toute poésie narrative) et depuis la fin du XIXe siècle, la poésie lyrique n'est plus caractérisée par le mètre mais par la disposition sur la page et par le contenu thématique.

Le théâtre demeure depuis Platon un genre assez stable. Il n'est pas défini par son contenu mais par son mode énonciatif (le dialogue).

Cette grille, même si elle a pris pour nous une sorte d'évidence, mélange, on le voit, des critères hétérogènes.

**Bibliographie sélective**

* Aristote. *La Poétique*, trad. Dupont-Roc et Lallot. Paris: Seuil, 1980.
* Compagnon, Antoine. *La Notion de genre*, <[http://www.fabula.org](http://www.fabula.org/compagnon/genre.php)>.
* Dupont, Florence (1994). *L'Invention de la littérature*. Paris: la Découverte.
* Genette, Gérard (1979). *Introduction à l'architexte*. Paris: Seuil.
* Genette, Gérard (1991). *Fiction et diction*. Paris: Seuil.
* Hamburger, Käte (1977). *Logique des genres littéraires*. Paris: Seuil, 1986.
* Jauss, Hans Robert (1978). *Pour une esthétique de la réception*. Paris: Gallimard, Tel.
* Platon. *La République*, trad. Pierre Pachet. Paris: Folio/Essais, 1993.
* Schaeffer, Jean-Marie (1989). *Qu'est-ce qu'un genre littéraire?*. Paris: Seuil.
* Schaeffer, Jean-Marie (1986). *Théorie des genres*, ouvrage collectif. Paris: Seuil, Points.